

**Rapport de jury du Certificat d’Aptitude aux
Fonctions de Formateur Académique (CAFFA),
Session 2024**

Rédacteur pour le jury : Amandine TOUITOU (IA-IPR d’Histoire-Géographie)

Ce document prend appui sur le rapport de 2023. Quelques éléments viennent le compléter.

Sommaire

I.	Le contexte institutionnel	2
II.	Composition des jurys 2024.....	2
III.	Préambule.....	2
IV.	Statistiques 2024.....	3
V.	Admissibilité.....	3
1.	Demande de dispense de l’épreuve d’admissibilité	3
2.	Le rapport d’activité.....	3
3.	La présentation orale	6
VI.	Admission.....	9
1.	L’épreuve de pratique professionnelle	9
a)	L’analyse de pratique	9
b)	L’animation d’une action de formation professionnelle	9
2.	Le mémoire professionnel	11
a)	Le mémoire	11
b)	La soutenance	13
VII.	Le numérique	14
VIII.	Conclusion.....	15
IX.	Bibliographie indicative	15
X.	Sitographie indicative	17

I. Le contexte institutionnel

- **CAFFA** : Décret n° 2015-885 du 20-7-2015 ; arrêté du 20-7-2015 ; circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015.

« La création d'un certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique dans le second degré et l'actualisation du CAFIPEMF dans le premier degré ont pour objectif de développer les compétences des formateurs en académie tout en contribuant au rapprochement des cultures professionnelles des formateurs des deux degrés ».

- **Référentiel des compétences du formateur académique** : Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015.

Les quatre domaines de compétences du formateur :

1. Penser-Concevoir-Élaborer.
2. Mettre en œuvre-Animer.
3. Accompagner l'individu et le collectif.
4. Observer-Analyser-Évaluer.

II. Composition des jurys 2024

Pour l'admissibilité :

- Madame TOUITOU Amandine, IA-IPR d'Histoire-Géographie, présidente du jury.
- Monsieur PUAUX Jérémy, IA-IPR d'EPS
- Monsieur JANIN Romuald, IEN du premier degré, Doyen du conseil des IEN
- Monsieur DE LACAZE Thierry, IEN,
- Monsieur GRISON Félix, Proviseur adjoint du Lycée Melkior Garre
- Monsieur BONNOT Julien, Principal adjoint du collège Gérard Holder
- Madame CHAUFFOUR Cécile, professeure d'EPS, formatrice académique titulaire du CAFFA
- Monsieur WIEDNER-PAPIN Nicolas, directeur académique du Réseau Canopé

Pour l'admission :

- Madame Amandine TOUITOU, IA-IPR d'Histoire-Géographie, présidente du jury.
- Monsieur JANIN Romuald, IEN du premier degré, Doyen IEN 1^{er} degré
- Monsieur GRISON Félix, Proviseur adjoint du Lycée Melkior Garre
- Monsieur WIEDNER-PAPIN Nicolas, directeur académique du Réseau Canopé

III. Préambule

Tous les documents officiels relatifs au CAFFA sont disponibles sur le site de l'académie de Guyane (site académique => concours/métiers/RH=>examens et concours => certifications => CAFFA).

Y figurent notamment les informations qui concernent les délais de dépôt des dossiers d’inscription, d’activité et d’évaluation pour l’épreuve d’admissibilité, et du mémoire professionnel pour la deuxième épreuve d’admission. Figurent également dans cet espace les formulaires permettant de se positionner sur la première ou la seconde session de l’épreuve d’admission, sur le choix de la première épreuve d’admission ainsi que le guide de rédaction du mémoire.

Le jury rappelle qu’aucun candidat ne peut être autorisé à s’inscrire ou à déposer ses dossiers en dehors des délais prévus par la circulaire académique.

IV. Statistiques 2024

Effectifs admissibilité			Effectifs admission les deux sous-sessions réunies				
Inscrits	Présents	Admissibles (% du nombre de présents)	Inscrits	Présents à l’épreuve de pratique professionnelle		Présents à la soutenance du mémoire	Admis (% du nombre de présents)
				Analyse de Pratique	Action de formation		
14	9	6 (66%)	2	1	1	1	1 (100%)

Tableau 1 : Effectifs et résultats CAFFA 2024

On observe que certains candidats admissibles reportent la préparation de l’admission ou y renoncent. Il est rappelé qu’ils disposent de quatre ans après leur admissibilité pour se présenter aux épreuves d’admission qu’ils peuvent tenter deux fois.

RAPPEL : Au regard du faible nombre d’inscrits, nous informons les candidats qu’il n’y aura plus de « deuxième session » de CAFFA à compter de la session 2024.

V. Admissibilité

1. Demande de dispense de l’épreuve d’admissibilité

Cette disposition disparaît à partir de la rentrée 2017 (article 6 du décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015).

2. Le rapport d’activité

Rappel des attendus de la circulaire du 21 juillet 2015 : « L’entretien s’appuie sur un dossier fourni par le candidat, lequel comprend un rapport d’activité (5 pages maximum hors annexes) et les rapports d’évaluation (administrative et pédagogique) ». « Le rapport d’activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, lequel s’attache à présenter une expérience professionnelle significative, notamment dans le champ de l’accompagnement et de la formation ».

Pour la session 2024, 66% des candidats présents (6 sur 9) à l’épreuve l’admissibilité ont été autorisés à présenter l’admission.

C’est un pourcentage très satisfaisant, dont le jury se félicite. Les candidats retenus pour l’admission ont su démontrer leurs qualités professionnelles en s’appuyant sur la richesse ou l’originalité de leur parcours afin de convaincre le jury de leur capacité à devenir des formateurs académiques dans les

prochaines années. Les rapports d'activité les plus pertinents ont su se détacher de la tentation d'une présentation chronologique et panégyrique du parcours du candidat, pour entrer dans une démarche de questionnement sur les motivations à devenir formateur, ainsi que d'un regard réflexif sur la construction progressive des compétences nécessaires.

Plus largement, pour ce qui concerne le profil des candidats, le jury tient à rappeler que même si la certification peut être présentée après cinq années d'exercice du métier d'enseignant, la richesse du parcours et la maturité de la maîtrise des compétences professionnelles du métier d'enseignant sont des critères essentiels recherchés chez les candidats. Le candidat doit donc pouvoir montrer que son expertise lui permet de répondre à des besoins précis par une réelle connaissance du terrain, et des professeurs accompagnés.

Par ailleurs, le fait d'avoir une expérience de formateur en dehors de l'Éducation Nationale, ou de formation à l'Université, ne peuvent constituer les seuls arguments sur lesquels fonder sa candidature. Par ailleurs, et quelle que soit l'ancienneté ou la diversité des expériences professionnelles des candidats, ces derniers ne peuvent se dispenser d'une analyse distanciée et critique de leurs précédentes fonctions.

Les meilleurs dossiers présentés affichent à la fois un sérieux dans la forme mais également dans le fond. Peu de fautes d'expression écrite, une structure bien organisée, facilité de lecture pour le jury, contenus quelquefois bien référencés grâce à une bibliographie le plus souvent bien présentée tel que préconisé par le formateur en charge de l'accompagnement des candidats à l'admissibilité.

Quelques remarques guideront utilement les préparateurs :

- Il est dommage que certains dossiers aient été trop rapidement constitués, tout comme il est problématique que certains candidats ne puissent fournir des rapports d'inspections suffisamment récents (quelle qu'en soit la raison).
- Les motivations, les perspectives d'évolution qui amènent les candidat(e)s à passer le CAFFA doivent être clairement exprimées, aussi bien dans le rapport d'activité que lors de l'entretien avec le jury. Il serait utile d'éclairer le jury sur ces motivations, car elles proviennent d'un parcours de carrière individuel, propre à chaque enseignant(e) et trouvent sûrement des origines dans les expériences de formation, tant du côté du stagiaire que de celui du formateur, vécues par les candidats. Ainsi, les candidats pourraient, par exemple, partir du parcours professionnel et des activités menées, pour expliciter clairement au jury quelles sont les intentions, les orientations futures (éventuellement la plus-value) que portent les candidat(e)s en souhaitant obtenir le CAFFA.
- Il convient enfin de prendre la mesure des implications de la réussite au CAFFA, en réfléchissant aux nécessaires évolutions en termes de positionnement et de champs de compétence en formation. En effet, l'obtention du CAFFA appelle le formateur à ne plus intervenir uniquement dans le cadre de sa discipline, mais à se positionner comme étant en capacité de former d'autres enseignants sur des aspects transversaux du métier.

Nous rappelons une fois encore que le rapport d'activité ne consiste pas en un assemblage chronologique d'expériences professionnelles. Il doit permettre de dégager les lignes de force du parcours du candidat et sa capacité à s'adapter à divers contextes scolaires et éducatifs (niveaux d'enseignement, éducation prioritaire, cycles, etc.). Le rapport doit également mettre en évidence l'implication du candidat dans son établissement, dans son bassin d'enseignement et/ou dans

l'académie. Cela en tant qu'enseignant mais également, le cas échéant, en tant que formateur ; la projection vers la fonction de formateur est incontournable et attendue.

La contribution à des actions de formation ou de tutorat a été appréciée dès lors que les candidats ont su la valoriser dans leur rapport. Une connaissance institutionnelle, mais également fonctionnelle de la mission de formateur est incontestablement une plus-value dans un rapport d'activité. Si le candidat ne possède pas encore d'expérience dans ce domaine, il lui est recommandé de se projeter dans ces fonctions et d'en identifier les fondements, les enjeux et les mises en œuvre concrètes.

Le jury a apprécié le caractère synthétique des rapports d'activité dès lors que le contenu témoignait clairement et sincèrement, à partir d'éléments de carrière pertinents, des compétences développées et de leur niveau de maîtrise. Cela suppose bien sûr que le rapport soit articulé avec le référentiel des compétences du formateur, sans pour autant chercher à l'insérer de manière artificielle.

La connaissance de l'outil numérique en tant que ressource pédagogique est un atout supplémentaire s'il est démontré que le candidat en maîtrise l'exploitation, tant dans le cadre de son enseignement que dans celui de la formation. Il est rappelé, dans l'optique de l'admission, que 2 points sont attribués en fonction de la pertinence de l'usage du numérique par le candidat au CAFFA. Cette réflexion peut être amorcée en amont, dès l'admissibilité.

Les annexes ont pour fonction de compléter le corps du dossier. Elles doivent être choisies selon le niveau d'information complémentaire qu'elles peuvent apporter au jury. Elles doivent également faire l'objet d'une présentation synthétique.

Enfin, le jury attire l'attention des candidats sur le nécessaire soin à apporter à la présentation matérielle des dossiers et conseille vivement qu'ils soient reliés ou agrafés et paginés.

Recommandations :

- Prendre connaissance des documents déposés dans l'espace CAFFA de l'académie (site académique => concours/métiers/RH=>examens et concours => certifications => CAFFA), dont la circulaire nationale. S'en approprier le contenu ;
- Respecter les délais d'inscription et de dépôt des rapports ;
- Respecter le format (page de garde et nombre de pages notamment) ;
- Choisir les éléments les plus pertinents de son parcours, en dégager les lignes de force, les lignes directrices, notamment pour ce qui concerne les actions de formation ;
- Démontrer son intérêt, voire son engagement pour la fonction de formateur ;
- Éviter la juxtaposition des expériences. Préférer si possible une démarche « chronothématique » ;
- Proposer un contenu synthétique ;
- Respecter les fondamentaux de l'expression écrite et de la présentation ;
- Les annexes doivent faire l'objet d'un travail préalable et contribuer à valoriser le corps du texte ;
- Se relire, faire relire ;
- Montrer en quoi le numérique a pu être un outil permettant de mieux enseigner, de mieux faire apprendre et mieux de former (la connaissance technique de son fonctionnement ne suffit pas).

3. La présentation orale

Rappel des attendus de la circulaire CAFFA, 21 juillet 2015 : « L'entretien avec le jury a pour objet d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation. Il vise à évaluer la capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques. Il permet également d'apprécier son investissement dans le projet d'établissement ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de celui-ci. »

Le temps de l'exposé est de **quinze minutes**.

Alors que la session 2023 avait été marquée par la faiblesse des prestations orales des candidats, le jury souligne la qualité des présentations de l'année 2024, conduisant à un taux satisfaisant d'admissibilité. Il est à espérer que le rapport annuel du jury ait pu aiguiller les candidats sur les attendus, et ainsi pu contribuer à une meilleure préparation des candidats. Toutefois, le jury constate les niveaux très inégaux des candidats. La maturité de la réflexion sur le métier de formateur est très variable. Certains candidats n'arrivent pas à convaincre dans leur posture de formateur, quand bien même ils ont une expérience préalable.

Parallèlement à la lecture du rapport du jury, il est fortement conseillé de s'inscrire à la formation proposée au PAF pour préparer la certification. A compter de la session 2024, les inscriptions se dérouleront à partir de la plateforme EAFC Guyane. Il est recommandé de « s'abonner » au parcours afin de bénéficier de toutes les informations relatives aux ouvertures de sessions de formation.

<https://www.ac-guyane.fr/formation-formatrices-et-formateurs-tutrices-et-tuteurs-123817>

Ceci étant, et malgré l'engagement et le sérieux de la préparation des candidats, le jury tient à souligner que la réussite de l'admissibilité passe par une préparation à la présentation orale, ce qui implique des qualités relatives à la prise de parole en continu et une solide propension à l'échange interactionnel.

Le jury fait preuve de neutralité et de bienveillance, cherchant à mettre les candidats en confiance afin de tirer le maximum du potentiel de chacun. Toutefois, la familiarité dans la posture et dans le ton de l'échange est à bannir. De même, les réactions d'agressivité, sans doute motivées par le stress d'un candidat qui se sentirait en difficulté, ne sont pas tolérables. Enfin, l'entretien doit permettre au candidat de faire montre de sa capacité à écouter son interlocuteur ce qui implique de ne pas couper la parole au jury, de répondre précisément mais posément aux questions, et ne pas chercher à « avoir réponse à tout ». En conclusion, il est attendu lors de l'entretien, que le candidat fasse preuve de qualités communicationnelles mais également de sang-froid et de professionnalisme. Ces conditions sont des présupposés incontournables, exigées pour devenir formateur, mais également pour être enseignant.

L'entretien est l'occasion pour le jury d'approfondir certains aspects qui lui ont semblé intéressants dans le rapport d'activité mais parfois peu explicités. Ces aspects peuvent concerner les expériences professionnelles du candidat, mais également son bagage théorique. Il ne suffit pas de « placer » des concepts de didactique, de pédagogie ou d'andragogie dans le rapport : le candidat doit faire montre de sa maîtrise des éléments avancés et de sa capacité à mobiliser les apports de la recherche afin de nourrir sa réflexion et sa pratique. Les candidats doivent prendre la mesure de l'importance d'entamer une analyse sur leurs pratiques avec le jury et de ne pas se cantonner à un simple jeu de questions – réponses.

Si la motivation des candidats est évidente dans la plupart des cas, elle peut s'avérer peu réfléchie dans certains cas. En l'occurrence, certains candidats peinent à donner des raisons concrètes pour s'engager dans

la certification. Devenir formateur ne constitue pas le débouché naturel d'un parcours, même solide, comme enseignant. La réflexion autour de la formation, de ses enjeux et du métier de formateur est souvent encore au stade embryonnaire. Les propos souffrent chez certains candidats d'un étayage théorique trop faible et restent trop souvent superficiels. La réflexion ne dépasse alors pas le ressenti personnel et traduit un manque de recul et de réflexivité. Les candidats gagneraient à s'appuyer davantage sur des apports théoriques pour prendre du recul sur leur pratique et mener une analyse plus nourrie. Trop de candidats restent encore sur du descriptif et ne prennent pas appui sur la recherche pour nourrir leur réflexion.

Les candidats ayant réussi l'admissibilité semblent avoir assimilé l'idée selon laquelle il s'agit bien de **demeurer sincère** et d'être capable de « travailler avec » le jury, s'emparer des questions posées et structurer une réponse porteuse d'informations choisies et pertinentes au regard des problématiques exposées, tout en adoptant la juste posture. L'épreuve orale a été l'occasion pour certains candidats de faire valoir grâce à des supports de qualité et avec modestie son parcours et/ou le chemin qu'il reste à parcourir pour pouvoir devenir un formateur efficace.

Certains candidats ont mis en lumière leur capacité à réfléchir d'une manière plus large que les seuls enjeux de leur discipline. Cette démarche reste toutefois à développer pour un certain nombre d'autres candidats.

Les candidats peinent à démontrer leur plus-value pour la vie de leur établissement et la pratique de leurs collègues. Leur activité est trop souvent envisagée de manière isolée de la communauté éducative dans laquelle ils évoluent. Le jury attend un élargissement de la réflexion au-delà de la pratique personnelle, sur le rayonnement au sein de son établissement et plus largement au service de la région académique. Il est demandé aux candidats de se décentrer de leur discipline et de se projeter dans une démarche plus transversale. Le jury rappelle que le CAFFA n'est pas disciplinaire, mais certifie des compétences transversales. Les formateurs ont vocation à être mobilisés pour des dispositifs transdisciplinaires et en inter-degré.

Enfin, il est difficilement acceptable aujourd'hui de ne pas se servir du numérique pour une prestation orale. De fait, la plupart des candidats ont présenté leur travail grâce à un outil de présentation, diaporama, *Prezi*, *Genially* par exemple. Nous attirons cependant leur attention sur la nécessité d'opter pour une utilisation sobre des outils numériques, trop d'effets pouvant nuire à la compréhension des informations essentielles. Les présentations soucieuses de mettre la forme au service du fond traduisent généralement une réflexion qui répond aux attentes du jury.

Du point de vue technique, nous recommandons aux candidats de se munir de leur matériel personnel, et ce, afin de pouvoir faire face à tout problème technique potentiel.

Il est rappelé que l'oral doit être structuré ; l'annonce d'un plan permet au jury d'apprécier plus confortablement la prestation du candidat. Bien évidemment, il est attendu du candidat qu'il suive le plan annoncé. Un futur formateur académique ne doit pas se contenter de lire un texte ou des diapositives ; des mots-clés doivent guider la présentation. Une attention particulière doit être apportée au dynamisme de la présentation, reflet de la capacité du futur formateur à engager son public et à transmettre un certain enthousiasme.

Comme pour le rapport d'activité, le jury apprécie que les propos soient clairs et accessibles dans leur formulation. Il est également attendu d'un futur formateur qu'il respecte les règles fondamentales de l'expression orale. D'autre part, si aucun code vestimentaire n'est particulièrement recommandé, un effort de présentation est apprécié.

Pour ce qui concerne le contenu, l'oral ne doit pas se limiter à une redite du rapport. Des éléments complémentaires peuvent être apportés, tant lors de la présentation que lors de l'entretien. Celui-ci doit permettre au jury d'obtenir des précisions sur ce qui a été présenté à l'écrit et lors de l'exposé. Il est rappelé qu'il est demandé de s'appuyer sur des expériences concrètes. Par moments, les situations présentées ne sont pas suffisamment incarnées et ne permettent pas d'engager une réflexion avec le jury. Les candidats devront étayer leur réflexion d'apports théoriques afin d'enrichir les échanges avec le jury. Il est également conseillé de fréquenter des lieux proposant des ressources et pratiques en lien avec l'andragogie et de saisir toute opportunité d'échange de pratiques avec d'autres formateurs. Les candidats gagneraient à formaliser des bilans et retours d'expérience de leurs interventions en formation pour entrer dans une démarche d'amélioration continue et partager cette réflexion avec le jury.

En aucun cas, le jury ne cherche à mettre en difficulté le candidat ; son objectif est, au contraire, de le mettre en valeur. Le questionnement porte sur (liste non exhaustive) :

- Le référentiel des compétences du formateur ;
- Le parcours du candidat : expériences professionnelles, lignes de force, ruptures ;
- La connaissance historique et contemporaine du système éducatif ;
- Les connaissances des dispositifs de formation initiale et continue ;
- La didactique professionnelle ;
- Le métier d'enseignant et la formation en éducation prioritaire (REP, REP+) ;
- La littérature professionnelle, technique, universitaire et scientifique ;
- Le champ de l'andragogie ;
- etc.

Recommandations (non exhaustives) :

- La présentation orale est une activité spécifique qui nécessite, en amont, de s'y exercer dans les conditions de l'épreuve ;
- Vérifier que le texte support respecte les règles de l'expression écrite ;
- S'exprimer correctement à l'oral ;
- Mieux vaut dire que lire ;
- Structurer le propos ;
- Faire preuve de recul réflexif lors des deux temps de l'épreuve ;
- Démontrer sa capacité à passer de la posture de professeur à celle de formateur ;
- Respecter le temps dédié à l'exposé (utiliser un outil permettant de contrôler le temps) ;
- Démontrer son niveau de maîtrise de l'outil numérique lors de la soutenance.

Il n'est pas attendu des candidats qu'ils soient immédiatement des formateurs opérationnels. Le jury a pour fonction de s'assurer des aptitudes des candidats à prendre du recul, à approfondir leur réflexion pédagogique et didactique, à accompagner des personnels en formation ou en difficulté, et entrer dans une démarche qui fait de l'objet éducatif une préoccupation permanente.

VI. Admission

Rappel des attendus de la circulaire du 21 juillet 2015 : « *L'admission repose sur deux épreuves : une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien ; un mémoire professionnel et sa soutenance* ».

1. L'épreuve de pratique professionnelle

Le choix est donné aux candidats entre l'analyse de pratique et l'action de formation. Pour autant, **il est attendu d'eux qu'ils aient potentiellement la capacité d'intervenir dans les deux champs**. Quelle que soit l'épreuve choisie, il s'agit d'un format court (90 minutes maximum).

Nous attirons l'attention des candidats sur le domaine de compétence « Accompagner l'individu et le collectif » qui n'est évalué qu'à partir de la première épreuve d'admission (analyse de pratique ou action de formation).

- a) **L'analyse de pratique** : « *L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre du tutorat et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés* » (circulaire du 21 juillet 2015).

Pour ce qui concerne **la première partie de l'épreuve**, les candidats doivent prendre conscience que la présence de trois observateurs (le candidat, accompagné des deux examinateurs experts) transforme la relation « formateur/professeur visité ». Ce contexte particulier doit être intégré à la fois dans l'observation et l'entretien avec le professeur. Il apparaît également nécessaire de prendre en compte le caractère singulier du professeur observé qui peut être un professeur chevronné, un professeur novice, un stagiaire, un professeur non-titulaire, etc. Il s'agit ainsi de montrer ses capacités à s'adapter à un contexte original dont font partie également les élèves de la classe.

Cette année, les candidats ont su prélever les informations les plus pertinentes, que ce soit à partir des documents supports de cours ou pendant l'observation de l'enseignant et de l'activité des élèves. Pour cela, les cadres d'analyse utilisés se sont montrés efficaces. Ces candidats ont également été capables d'établir un climat de confiance et une communication féconde avec le professeur à partir d'une posture professionnelle bienveillante. Cela leur a permis de mener un dialogue constructif avec le professeur observé, d'en identifier les forces et les faiblesses et de proposer des pistes de remédiations porteuses de progrès.

L'entretien avec le jury doit permettre d'identifier chez le candidat son aptitude à analyser avec objectivité et pertinence les éléments prélevés lors de la première partie de l'épreuve (observation et entretien avec l'enseignant en situation). Pour cela, il est recommandé de concevoir un cadre prenant en compte les paramètres qui ont fondé l'intervention de ce professeur : conception et conduite de leçon, climat d'apprentissage, régulation, etc. Il est également recommandé de s'appuyer sur une grille permettant de faire valoir sa démarche d'analyse et de conseil auprès du professeur observé. Bien entendu, l'outil n'a de valeur que s'il permet au candidat de dépasser ses représentations/conceptions pour poser un regard réflexif et prospectif sur la leçon qu'il a pu observer. Ces grilles d'analyse peuvent faire l'objet d'une discussion lors de l'entretien avec le jury.

En fin de compte, lors de l'entretien, on attend du candidat qu'il soit en capacité de s'interroger clairement sur les tenants et les aboutissants de son intervention auprès du professeur observé, tout en en identifiant les limites. Par exemple, déterminer clairement les options prises à l'issue de l'observation et s'interroger

sur leur validité au regard du contexte. La capacité à reconstruire le déroulement de l'entretien a également distingué les meilleurs candidats.

Recommandations (non exhaustives) :

- Être capable d'identifier, prélever, trier et hiérarchiser les informations les plus pertinentes à partir d'outils d'observation et d'analyse ;
- Problématiser le propos ;
- Connaître et utiliser un vocabulaire adapté qui renvoie aux connaissances du champ de la didactique professionnelle (mise en mots) ;
- Connaître des éléments bibliographiques relatifs à l'analyse de la pratique professionnelle ;
- Adopter une posture de conseiller réflexif et bienveillant ;
- Identifier les limites de son propos, le nuancer le cas échéant ;
- Se montrer à l'écoute du jury et accepter ses remarques tout en étant capable de faire valoir ses points de vue, dès lors que ceux-ci sont fondés et justifiés.

b) **L'animation d'une action de formation professionnelle** : « Animation auprès d'un groupe, sur un sujet convenu au préalable entre le candidat et l'inspecteur compétent membre du jury, en concertation avec le chef d'établissement. Un entretien avec les deux examinateurs qualifiés suit l'animation », (circulaire du 21 juillet 2015).

Quel que soit le sujet traité au cours de la formation, celle-ci ne doit pas se transformer en conférence. De même qu'un enseignant doit favoriser l'activité des élèves, un formateur doit générer de la participation, de la coopération, de la collaboration et de l'interaction entre les formés, mais également entre les formés et le formateur. Ainsi, la formation doit être pensée, conçue et organisée dans une perspective dynamique. Si le contenu de la formation est bien entendu essentiel, le jury apprécie la capacité du candidat à animer la séquence avec enthousiasme.

Les supports utilisés doivent permettre de communiquer efficacement dans le respect des règles de l'expression écrite et orale ; ils doivent également favoriser l'interactivité avec les formés. Le diaporama n'est ni le seul moyen de communication envisageable, ni un incontournable. Il est attendu des candidats une réflexion sur la prise en compte et l'utilisation des outils numériques, afin de mesurer leur pertinence et leur éventuelle plus-value.

Le projet de formation doit être clairement défini. Il doit articuler les objectifs ainsi que les moyens destinés à les réaliser. Toutefois, la capacité du candidat à s'adapter au contexte et à l'imprévu, est appréciée.

Le contenu doit être didactisé, adapté au public et fondé sur des connaissances actualisées et référencées. Ces connaissances doivent être opérationnalisées, manipulées et sujettes à débat avec les stagiaires.

L'entretien doit permettre au candidat de faire valoir sa maîtrise de l'« ingénierie de formation » en fondant son argumentaire sur son expérience mais également sur une méthodologie rationnelle et une littérature institutionnelle, professionnelle, technique et scientifique reconnue. Il est aussi apprécié du candidat son aptitude à auto-analyser avec lucidité et objectivité sa prestation tout en apportant, le cas échéant, des éléments de régulation ; des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs doivent également nourrir cette réflexion.

Les candidats ont su « travailler » avec leur jury sans adopter une posture passive, défensive ou soumise, mais en s'emparant du questionnement pour mieux poser un argumentaire fondé et référencé. Ils ont

également été capables de définir des indicateurs permettant d'apprécier leur prestation, témoignant d'une analyse réflexive.

Recommandations (non exhaustives) :

- Définir clairement l'objet de la formation ;
- Proposer un contenu à la portée du public ;
- Soigner la communication (écrite, orale, non-verbale) ;
- Mener l'action de formation avec enthousiasme ;
- Mettre en activité les stagiaires ;
- Recueillir des indicateurs de réussite ;
- Faire preuve d'objectivité, d'écoute et de capacité à travailler avec le jury, controverse comprise.

2. Le mémoire professionnel

a) Le mémoire

Le jury rappelle qu'un guide de rédaction du mémoire a été produit conjointement par l'INSPE et le rectorat ; il est à disposition sur l'espace CAFFA du site académique. Il est donc attendu que tous les éléments constitutifs de ce recueil apparaissent effectivement dans les mémoires ; bien que l'appréciation du mémoire ne se limite pas à la forme, celle-ci influence fortement le jury. De ce point de vue, il est recommandé de vérifier la correction de l'expression écrite (typographie, orthographe, vocabulaire, syntaxe et règles grammaticales) avant de déposer son mémoire. Il est rappelé que les notes de bas de page n'ont pas pour vocation à se substituer à la bibliographie, mais à compléter le propos.

Le jury rappelle utilement les recommandations relatives à la mise en forme du mémoire :

- Il est conseillé de soigner la présentation : numéroter les pages au stylo par exemple n'est pas conseillé, adopter la justification des paragraphes, préférer une reliure spirale.
- Concernant la bibliographie, le jury rappelle que tous les auteurs cités dans le texte doivent apparaître dans la partie « bibliographie » du mémoire. La présentation de la bibliographie doit se aux normes APA.¹
- De nombreuses fautes d'orthographe essaient régulièrement les mémoires ; le jury met cette défaillance orthographique sur le compte de la précipitation ou de l'absence de relecture par un tiers ;
- Certains mémoires s'articulent dans un ensemble aéré permettant une lecture fluide, d'autres, plus monolithiques rendent la lecture de la somme des informations plus fastidieuse et difficile ;
- Nous rappelons que le candidat a tout intérêt à exploiter les trente pages qui lui sont permises par le texte réglementaire ;
- Le recours aux illustrations (schémas par exemple) est apprécié lorsqu'il permet de clarifier et/ou d'explicitier le propos ; les documents insérés doivent comporter à minima un titre et une source.

Pour ce qui concerne le contenu, la circulaire du 21 juillet 2015 rappelle les attendus : « *Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un*

¹ On consultera par exemple le guide élaboré par l'université de Liège : https://www.student.fass.uliege.be/cms/c_9225268/fr/normes-de-referencement-apa-2023-2024?details=true

engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer. Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel ».

Ainsi, le mémoire ne peut se limiter à un « récit d'interventions », à l'éloge d'un outil pédagogique particulier, ou une réflexion philosophique sur les principes éducatifs. Il s'agit bien, à partir d'un objet d'étude clairement identifié, de mener une expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche et d'en faire état par écrit. L'ensemble doit être adossé à une littérature professionnelle mais également scientifique dans le but de fonder la réflexion sur des connaissances vérifiées. L'inflation de références n'est pas souhaitable ; en revanche, le détour par la théorie étant nécessaire pour nourrir la pratique, le jury attend du candidat qu'il fasse la démonstration de l'appropriation des concepts et enjeux relatifs à son sujet, et qu'il les traduise dans sa pratique. Il est attendu des candidats l'élaboration d'une démarche expérimentale, reposant sur l'établissement de plusieurs hypothèses découlant de la problématique du sujet. Les candidats doivent être capables d'analyser objectivement et avec lucidité les résultats de leur travail, et non pas que leurs hypothèses soient validées ou invalidées : l'essentiel étant d'identifier les variables qui ont influencé le résultat et d'en analyser les causes et les conséquences.

Le jury regrette la propension de certains mémoires à rester dans une approche purement théorique, et parfois jargonante, ne permettant ni de mesurer la compréhension du candidat d'une littérature (trop) abondamment citée et paraphrasée, ni de voir s'établir un lien clair entre cette littérature et les hypothèses de recherche. Il convient d'indiquer clairement et de manière factuelle la situation professionnelle à l'origine de la recherche, d'en présenter le contexte et le problème posé au formateur. Le dispositif expérimental mis en œuvre doit faire l'objet d'une présentation, tant dans son soubassement méthodologique que dans son effectivité, y compris dans les aléas inévitables qu'une année scolaire peut engendrer. La capacité du candidat à tenir compte des évolutions d'une situation, tout comme des impondérables témoigne pleinement de la maîtrise des gestes professionnels attendus de tout formateur : anticipation, régulation et évaluation du dispositif de formation.

Dans les cas d'expérimentations portant sur un groupe de stagiaires, il est souhaitable de s'interroger sur la composition de l'échantillon d'expérimentation, envisager la présence d'un groupe témoin, concevoir un dispositif permettant d'identifier dans quelle proportion chaque variable intervient ; ce sont des questions que doivent se poser les candidats et futurs formateurs dès lors qu'ils entrent dans une démarche d'expérimentation.

Par ailleurs, le jury regrette que certaines expérimentations n'aient pas porté sur des actions de formation à destination d'enseignants, ce qui témoigne à minima d'une méprise sur le sens et les finalités du mémoire du CAFFA. **Il est absolument nécessaire que la question de recherche soit centrée sur une problématique de formation et d'accompagnement d'adultes.** Cette dernière remarque implique la nécessité pour le candidat, d'anticiper ses démarches d'une année à l'autre afin d'être en mesure de satisfaire à cet attendu. Il est donc fortement recommandé de débiter sa réflexion dès l'année d'admissibilité et de se rapprocher du/des inspecteurs disciplinaires afin d'envisager la mise en œuvre du projet de recherche.

En conclusion, le jury attend du candidat qu'il démontre sa capacité à interroger la littérature, à prendre de la hauteur, à questionner avec rigueur, objectivité et humilité le champ professionnel, et à se projeter dans la fonction de formateur.

Recommandations (non exhaustives) :

Le mémoire nécessite un travail d'une année, temps nécessaire pour prendre connaissance de la littérature qui traite du sujet, mettre en place l'expérimentation, traiter les résultats et rédiger.

- Prendre le temps nécessaire à la réalisation de l'expérimentation et à la rédaction du mémoire, débiter le travail très rapidement après les résultats de l'admissibilité ;
- Prendre connaissance du guide de rédaction du mémoire, en respecter toutes les indications (cf. espace CAFFA, site académique) ;
- Suivre assidument l'accompagnement proposé par le rectorat et l'INSPE;
- Fonder son travail sur une revue de littérature adaptée et étoffée ;
- Présenter une ou deux **hypothèses claires** ;
- Adopter une méthodologie réaliste, rationnelle et rigoureuse ;
- Analyser et discuter les résultats avec objectivité et humilité ;
- Inclure l'ensemble du travail dans une problématique de **formation** ;
- Apporter une **réponse formelle aux hypothèses posées** ;
- Soigner la bibliographie conformément aux indications du guide de rédaction (normes APA);
- Vérifier que les propos empruntés sont bien présentés entre guillemets et renvoyés aux auteurs à la fois dans le texte et dans la bibliographie, sous peine de plagiat ;
- **Proposer en quatrième de couverture du mémoire un court résumé rappelant clairement l'hypothèse retenue, la méthodologie, les principaux résultats, leur analyse et une courte conclusion.**

b) La soutenance

La soutenance du mémoire professionnel comporte un exposé de quinze minutes, suivi d'un entretien de trente minutes avec le jury, accompagné des deux examinateurs qualifiés. L'exposé a pour fonction de rappeler le travail mené pour la constitution du mémoire, mais également de le compléter et de le mettre en perspective. Notons que la soutenance peut modifier favorablement ou défavorablement le jugement que le jury a pu se faire à la lecture des mémoires.

Le jury rappelle que les présentations doivent respecter les règles de l'expression écrite et orale. Bien qu'aucun texte ne fixe de règle à ce sujet, un effort vestimentaire est apprécié. Le jury a également apprécié l'attitude dynamique des meilleurs candidats. Leur enthousiasme a permis de mettre en valeur leur travail dès lors que celui-ci correspondait aux attentes de l'épreuve. Comme le jury en fait état pour la présentation du rapport d'activité (admissibilité), il est difficilement acceptable aujourd'hui de ne pas se servir du numérique pour accompagner une présentation orale. Pour autant, le jury conseille une utilisation sobre des outils supports : les effets doivent être utilisés avec mesure et uniquement s'ils apportent une plus-value à la présentation. Il est conseillé de structurer l'exposé et d'annoncer le plan au jury. Cela lui permettra d'apprécier plus confortablement la prestation orale, si bien entendu le plan est suivi. Il n'est pas conseillé de lire un texte ou des diapositives : des mots-clés doivent guider la présentation. Du point de vue technique, nous recommandons aux candidats de se munir de leur propre matériel.

L'entretien est l'occasion pour le jury de revenir sur le mémoire et l'exposé. En aucun cas, le jury ne cherche à déstabiliser le candidat ; son but est, au contraire, de le mettre en valeur. L'intention est d'obtenir des précisions et des réponses aux questions suscitées par le mémoire et sa soutenance. Le candidat doit donc accepter de « travailler » avec son jury et d'entrer dans la controverse. Il est conseillé de ne pas adopter une posture soumise, passive ou défensive vis-à-vis du jury.

Quelques remarques générales :

- Il est conseillé de ne pas esquiver les questions, même embarrassantes du jury, la franchise est plus appréciée que les techniques de contournement, par ailleurs souvent bien connues par le jury ;
- Savoir adopter un regard critique sur son travail, sans pour autant être dans une analyse systématiquement négative.
- Accueillir la diversité des regards : il s'agit de faire preuve de flexibilité et d'adaptation, face à un jury nombreux et composé de personnalités aux champs de compétences variés.

Le jury tient à souligner que la soutenance a une place symbolique importante dans le parcours du candidat : elle constitue l'ultime étape de la prise de recul et du développement de la réflexivité du futur formateur. Elle offre ainsi l'occasion d'une mise en perspective plus large du candidat sur son parcours.

Recommandations (non exhaustives) :

- La présentation orale est une activité spécifique qui nécessite de s'y exercer en amont dans les conditions de l'épreuve ;
- Se munir de son matériel ;
- Préparer une présentation sobre et respectueuse des règles de l'expression écrite et orale à partir d'un outil numérique ;
- Relire et faire relire le support de présentation ;
- Proposer un contenu complémentaire au mémoire ;
- Respecter le temps dédié à l'exposé (se munir d'un outil de contrôle du temps) ;
- Rendre dynamique la présentation ;
- Dire plutôt que lire ;
- Adopter une posture d'échanges positifs avec le jury et accepter la controverse en faisant valoir des arguments fondés et si possible référencés.

VII. Le numérique

La circulaire du 21 juillet 2015 relative au CAFFA indique qu'il est attendu des candidats qu'ils fassent valoir leur « *capacité à utiliser les outils numériques à bon escient* ». Le jury signale que cette attente ne se limite pas à la simple utilisation des outils de présentation. Il s'agit également de montrer en quoi et à quelles conditions, pendant son parcours, le numérique a pu être un appui pour mieux former ses pairs et mieux faire apprendre les élèves.

Recommandations (non exhaustives) :

- Cette partie de l'évaluation est à soigner, particulièrement quand l'objet du mémoire est lié au numérique ou que le candidat revendique une « expertise » en ce domaine. Dans ce cas, les attentes du jury sont bien entendu plus importantes.

VIII. Conclusion

Le CAFFA est un examen exigeant qui nécessite une préparation au long cours, sérieuse et continue sur l'ensemble des deux années.

Il engage le candidat dans une dynamique de formateur en devenir, en quête permanente de progrès et curieux des productions professionnelles, techniques, universitaires ou scientifiques qui lui permettront encore de se perfectionner tout au long de sa carrière.

Attentif à l'évolution du métier d'enseignant et des méthodes pédagogiques, la qualité principale du candidat doit être sa capacité à s'adapter aux contextes et aux besoins affichés par les formés afin d'y répondre efficacement. Cela est d'autant plus vrai dans une académie en contexte d'éducation prioritaire.

L'ensemble des compétences évaluées par le CAFFA a pour objectif de vérifier l'aptitude du candidat à entrer dans cette posture.

Pour rappel, ces compétences sont les suivantes (cf. référentiel des compétences du formateur, Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015) :

1. Penser-Concevoir-Élaborer.
2. Mettre en œuvre-Animer.
3. Accompagner l'individu et le collectif.
4. Observer-Analyser-Évaluer.

Lors de l'admissibilité, le candidat est positionné sur chacune de ces compétences à partir de quatre critères : très insuffisant, insuffisant, satisfaisant, très satisfaisant. À l'issue de ce positionnement, le jury prononce sa décision.

Pour ce qui concerne les épreuves d'admission, les candidats sont positionnés de manière identique à l'admissibilité. Ce positionnement fait ensuite l'objet d'une note de 0 à 5 points pour chacune des quatre compétences. Le total des notes obtenu dans chaque compétence aboutit à une note sur 20.

L'appréciation par le jury de la connaissance et de l'exploitation par le candidat de l'outil numérique permet d'ajouter ou de soustraire jusqu'à deux points au total obtenu.

L'obtention du CAFFA nécessite d'obtenir au minimum :

- La moyenne dans chacune des quatre compétences (soit au moins 2,5/5) ;
- ET 12/20 de moyenne générale.

IX. Bibliographie indicative

- 1) Textes institutionnels de référence :
 - décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

- circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 relative au CAFFA ;
- circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 relative au CAFFA, annexe Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs ;
- circulaire n° 2016-148 du 18-10-2016, Missions des formateurs des premier et second degrés ;
- circulaire académique relative au CAFFA, actualisée ;
- arrêté du 1-7-2013 relatif au Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 relative à la rénovation de l'éducation prioritaire.

2) Ouvrages :

- Alin, C. (2010). *La geste formation, gestes professionnels et analyse de pratique*. L'Harmattan, Paris.
- Atlet, M., Desjardins, J., Etienne, R., Paquay, L., Perrenoud, P. (2013). *Former des enseignants réflexifs*. Editions De Boeck, Louvain.
- Ardoin, T. (2013). *Ingénierie de formation : analyser, concevoir, réaliser, évaluer*. Edition Dunod, Paris.
- Bucheton, D. (2023). *Formateur d'enseignants, un métier impossible ?* ESF, Paris.
- De Ketele, J.-M. (dir.) (2007). *Guide du formateur*. Edition De Boeck supérieur, Louvain.
- Huber, M. (2007). *Former des formateurs, quels outils pour quelle stratégie ?* Chronique Sociale, Lyon.
- Martin, J.-P., Savary E. (2012). *Intervenir en formation - 12 clés pour préparer, animer, évaluer*, Chronique sociale, Lyon.
- Raynal, F. et Rieunier, A., (2014). *Pédagogie, dictionnaire des concepts clés*. (10^{ème} édition). ESF, Paris.
- Van Campenhoudt, L.(dir.), (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Editions Dunod, Paris.
- Vermersch, P. (2010). *L'entretien d'explicitation*, ESF, Paris.
- Vermersch, P. (1994). *L'entretien d'explicitation en formation initiale et en formation continue*. ESF, Paris.

3) Revue :

- Revue française de pédagogie (2015). *La formation des adultes, lieu de recompositions ?* E.N.S. Editions, Lyon.
- Les cahiers pédagogiques (2011). *Animer des formations : outils et dispositifs*, Hors-série n°23.

4) Articles :

- Altet, M. (2000). *L'analyse de pratiques : une démarche de formation professionnalisante ?* Recherche et Formation. E.N.S. Editions, Lyon.
- Faingold, N. (2006). *Formation de formateurs à l'analyse des pratiques*. Recherche et formation, E.N.S. Editions, Lyon.
- Faulx, D., Petit, L. (2011). *Penser et pratiquer la formation aujourd'hui : mise en perspective des approches psychosociales et ergonomiques de la formation*. Les cahiers internationaux de psychologie sociale, numéro 42, Presses universitaires de Liège, Liège.

- Gausse Marie (2020). *Les pratiques enseignantes face aux recherches*. Dossier de veille de l'IFÉ, n°132, février. Lyon : ENS de Lyon.
- Le Blanc, S., Ria, L., Dieumegard, G., Serres, G., Durand, M. (2008). *Concevoir des dispositifs de formation professionnelle des enseignants à partir de l'analyse de l'activité dans une approche enactive*. Revue Activités.
- Moussay, S., Ria, L. (2014). *Nouvelles prescriptions du travail dans les collèges en zone d'éducation prioritaire : quelles transformations de l'activité enseignante ?* Revue Française de pédagogie.
- Moussay, S. et al. (2012). *Apprendre le métier d'enseignant face à des élèves et avec des formateurs*. Recherche et formation, E.N.S. Editions, Lyon.
- Moussay, S., Richard Etienne, R., Meard, J. (2009). *Le tutorat en formation initiale des enseignants : orientations récentes et perspectives méthodologiques*. Revue Française de pédagogie. E.N.S. Editions, Lyon.
- Ravez, C. (2023). *Former à enseigner : activité(s), mutations, tensions*. Dossier de veille de l'IFÉ, 143, mai. ENS de Lyon.

5) Rapports :

- IGEN (2016). *Pilotage académique de l'éducation prioritaire*. Rapport n°2016-058.
- IGEN (2013). *Actualisation du bilan de la formation continue des enseignants*. Rapport n°2013-009.
- FILATRE D, Recteur de l'académie de Versailles (2016). *Vers un nouveau modèle de formation tout au long de la vie*. Rapport sur la formation continue.

X. Sitographie indicative

- Cairn, recherche bibliographique, ressources universitaires. En ligne : <https://www.cairn.info/>
- Chaire UNESCO. *Former les enseignants au XXI^e siècle*. En ligne : <http://chaire-unesco-formation.ens-lyon.fr/+Formation-des-formateurs>
- Education.gouv.fr. *Réforme de la formation des enseignants : vers un nouveau modèle de formation tout au long de la vie*. En ligne : <http://www.education.gouv.fr/cid110079/reforme-de-la-formation-des-enseignants-vers-un-nouveau-modele-de-formation-tout-au-long-de-la-vie-novembre-2016.html>
- Eduscol. *Formation des formateurs*. En ligne : <http://eduscol.education.fr/pid28983/formation-des-formateurs.html>
- IFÉ. En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/ife>
- Neopass@ction : *Se former sur Néopass@action*. En ligne : <http://neo.ens-lyon.fr/neo/formation>
-